Appel d'offres N° 02/2022

pour le choix d'avocats représentant l'AFA

En application des dispositions du Décret N°2014- 764 du 28 Janvier 2014 fixant les conditions et procédures du ministère d'avocats pour représenter les organismes publics auprès des tribunaux et instances judiciaires, administratives, militaires, de régulation et arbitrales et des dispositions du Décret N° 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant règlementation des marchés publics, l'Agence Foncière Agricole (AFA) se propose de lancer un appel d'offre en deux lots pour choisir:

Lot N°1: (01) avocat auprès de la cour de cassation et/ou société d'avocats ayant au moins un associé inscrit auprès de la cour de cassation afin de représenter l'AFA devant les différents tribunaux.

Lot N°2 : (01) avocat n'ayant pas dépassé 5 ans depuis son inscription auprès de la cour d'appel.

Les avocats qui désirent participer à cet appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges au siège de l'AFA, sis au : 140, avenue de la liberté, Le belvédère, 1002 Tunis.

(Tél: 71894664-71892205-71789019).

Sous peine de rejet, les dossiers de participation doivent être remis directement ou par voie postale sous pli recommandé ou par Rapid-poste au siège de l'AFA au plus tard le 26 janvier 2022 à 10h.00 (Le cachet du bureau d'ordre central de l'Agence Foncière Agricole <u>seul fait foi</u>).

NB: les cahiers des charges peuvent être téléchargés à partir des sites internet :

http://www.afa.nat.tn

ou

www.marchespublics.gov.tn

ou

https://avocat.org.tn

